

Produit

FCPE L'OREAL – EMPLOYEE SHARE PLAN RELAIS 2026

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après « nous » ou « la Société de gestion »), membre du groupe Amundi.

990000210419 – Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour plus d'informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est responsable de la supervision d'Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent document d'informations clés.

Amundi Asset Management est enregistrée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date d'introduction du présent Document d'informations clés : 9 janvier 2026

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), régi par le droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, avec l'accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, à la scission ou à la liquidation du FCPE. Le FCPE peut également être dissous en cas de rachat de la totalité des parts.

Objectifs : Le FCPE est un fonds temporaire (« FCPE relais »). Il a été créé afin de souscrire à l'augmentation de capital réservée aux salariés de L'OREAL.

Avant d'être investies dans les actions de la société, les sommes reçues seront placées selon une approche prudente. Cette gestion comporte un risque de perte en capital, un risque de change et un risque de crédit.

À la suite de la souscription à l'augmentation de capital par l'intermédiaire du FCPE, l'objectif sera de suivre l'évolution à la hausse et à la baisse des actions L'ORÉAL, dans lesquelles il sera investi. Par conséquent, le FCPE peut être exposé à un risque de perte en capital et à un risque sur actions spécifique, résultant de la concentration des investissements dans les titres d'une seule société. **Le FCPE est destiné à être fusionné, très prochainement, avec le FCPE « L'OREAL EMPLOYEE SHARE PLAN », un fonds commun de placement d'entreprise classé dans la catégorie « FCPE investis en titres cotés de la société » (le document d'informations clés de ce FCPE est joint au présent document).**

L'indicateur de risque et les scénarios de performance mentionnés dans le présent document d'informations clés sont basés sur les données du fonds commun de placement d'entreprise dans lequel le FCPE « L'OREAL – EMPLOYEE SHARE PLAN RELAIS 2026 » est destiné à être fusionné.

Calendrier de l'offre :

Prix de souscription : Ce prix sera égal à la moyenne des cours d'ouverture de l'action L'ORÉAL sur Euronext Paris sur la période comprise entre le 8 mai 2026 et le 4 juin 2026 inclus, diminuée d'une décote de 20 %.

Date de communication du prix de souscription : 5 juin 2026

Période de souscription : du 10 juin 2026 au 24 juin 2026 inclus.

Date de l'augmentation de capital : 30 juillet 2026.

Veillez consulter le règlement du FCPE pour connaître les conditions dans lesquelles les souscriptions seront réduites si elles dépassent le montant réservé à l'augmentation de capital.

Les revenus et les gains en capital nets réalisés doivent être réinvestis.

Vous pouvez demander le rachat de vos parts quotidiennement ; les ordres de rachat sont exécutés quotidiennement conformément aux conditions prévues dans le règlement du FCPE.

Investisseur de détail : Ce produit s'adresse aux investisseurs qui sont bénéficiaires d'un plan d'épargne entreprise, qui ont des connaissances et/ou une expérience limitées ou inexistantes en matière d'investissement dans des fonds, qui visent à accroître la valeur de leur investissement au cours de la période de détention recommandée, et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Ce produit n'est pas accessible aux résidents des États-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition des « US Persons » est disponible sur le site web de la Société de gestion à l'adresse www.amundi.com).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement, sur simple demande, des informations complémentaires sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en français, auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur nette d'inventaire du FCPE est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : Banque CACEIS.

Quels sont les risques et que pourrais-je obtenir en retour ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part du principe que vous conservez le produit pendant cinq ans.

Il se peut que vous ne puissiez pas vendre facilement votre produit ou que vous deviez le vendre à un prix qui aura une incidence significative sur le montant que vous recevrez en retour.

L'indicateur de risque synthétique sert à évaluer le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit subisse des pertes en cas de fluctuations des marchés ou si nous ne sommes pas en mesure de vous payer.

Nous avons classé ce produit au niveau 5 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque moyen à élevé. Autrement dit, le risque de pertes liées à la performance future du produit est moyen à élevé, et si les conditions de marché venaient à se détériorer, il est très probable que notre capacité à vous payer s'en trouve affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer la performance du Fonds. Veuillez vous référer au règlement du FCPE de L'OREAL – EMPLOYEE SHARE PLAN RELAIS 2026.

Autres risques majeurs non inclus dans l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer les fluctuations des performances du produit.

Risque de concentration : si les investissements sont effectués dans un seul titre et que ce titre affiche une mauvaise performance, les pertes subies peuvent être plus importantes qu'elles ne l'auraient été avec une politique d'investissement dans plusieurs titres différents et/ou sur des marchés plus diversifiés.

Comme ce produit n'offre aucune protection contre les incertitudes futures du marché, vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont présentés à titre indicatif et s'appuient sur les performances les plus faibles, moyennes et les plus élevées du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer de manière très différente à l'avenir. Le scénario de crise montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le rendement de ce produit dépend des performances futures du marché. Les tendances futures du marché sont incertaines et ne peuvent être prédites avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans

Investissement de 10 000 €

Scénarios		En cas de sortie après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de crise	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des frais	1 960 €	1 970 €
	Rendement annuel moyen	-80,4 %	-27,7 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des frais	7 550 €	7 440 €
	Rendement annuel moyen	-24,5 %	-5,7 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des frais	11 320 €	24 190 €
	Rendement annuel moyen	13,2 %	19,3 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des frais	16 810 €	33 080 €
	Rendement annuel moyen	68,1 %	27,0 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les frais liés au produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/12/2023 et le 10/01/2025.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2017 et le 30/06/2022.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 30/11/2021.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer des paiements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincts de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du produit détenus par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière lié au produit est atténué par la séparation juridique entre les actifs du dépositaire et ceux du produit.

Quels sont les frais liés à cet investissement ?

La personne qui vous vend ce produit ou vous conseille à son sujet peut vous demander de payer des frais supplémentaires. Dans ce cas, cette personne vous informera de ces frais et de leur incidence sur votre investissement.

Frais au fil du temps

Les tableaux indiquent les montants prélevés sur votre investissement pour couvrir les différents types de frais. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la durée pendant laquelle vous conservez le produit. Les montants indiqués ici sont des exemples basés sur un montant d'investissement type et différentes durées d'investissement possibles.

Nous avons supposé que :

- la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres durées de détention, nous avons supposé que le produit évolue comme indiqué dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

Investissement de 10 000 €

Scénarios	En cas de sortie après	
	3 mois*	5 ans**
Total des frais	2 €	40 €
Impact des frais annuels***	0,1 %	0,04 %

* Durée estimée du fonds temporaire.

** Période de détention recommandée.

*** Cela illustre la manière dont les frais réduisent votre rendement chaque année pendant la durée de détention. Par exemple, en cas de sortie à la fin de la durée de détention recommandée, votre rendement annuel moyen devrait s'élever à 19,40 % hors frais et à 19,32 % après déduction des frais.

Composition des frais

Coûts d'entrée ou de sortie ponctuels		En cas de sortie après
		1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	s.o.
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	s.o.
Frais permanents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	0,07 % de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation.	7 €
Frais de transaction	Nous ne facturons pas de frais de transaction pour ce produit.	s.o.
Frais accessoires perçus dans des conditions spécifiques		
Commissions de performance	Nous ne facturons pas de commission de performance pour ce produit.	s.o.

Combien de temps dois-je le conserver ? Puis-je effectuer un retrait anticipé ?

Période de détention recommandée : 5 ans. La période de détention recommandée repose sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rendement ainsi que des frais du FCPE. Cette durée ne tient pas compte de la période de blocage associée à votre plan d'épargne entreprise.

Calendrier des opérations : Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts conformément aux conditions générales énoncées dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée peut avoir une incidence sur la performance attendue. Un mécanisme de plafonnement des rachats (appelé « Gates ») peut être mis en place par la société de gestion. Les conditions générales sont décrites dans le règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation, vous pouvez :

- écrire à Amundi Asset Management, 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Veillez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse électronique) et expliquer brièvement votre réclamation. De plus amples informations sont disponibles sur notre site web www.amundi.fr et/ou sur le site web de votre teneur de compte.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez les règlements, les documents d'informations clés, les informations destinées aux porteurs de parts, les rapports financiers et autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les différentes politiques publiées du Fonds, sur notre site web www.amundi.fr et/ou sur le site web de votre teneur de compte. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège de la société de gestion.

Teneur de compte : Amundi ESR

Selon votre situation fiscale, les plus-values ou revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à l'impôt.

Ce FCPE a été créé dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et/ou du groupe, auquel il est rattaché et dont il est indissociable. Il est réservé aux salariés et aux bénéficiaires de l'offre d'actions de l'émetteur.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de 4 représentants des porteurs de parts et de 3 représentants des entreprises, désignés conformément au règlement du FCPE. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au règlement du FCPE.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents, mis à jour mensuellement, sur le site web de votre teneur de compte.

Historique de performance : Vous pouvez télécharger l'historique de performance du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site web de votre teneur de compte.